



SFAF

Les travaux de la commission Comptabilité et analyse financière / Jacques Mériaux

Bertrand Allard - Jacques de Greling

31 mai 2016

Sommaire

- **Disclosures pour le tableau des flux de trésorerie : IAS7**
- **La consultation sur l'agenda ou « wish list »**
- **Travail de recherche avec l'ANC**

Disclosure on IAS 7

Du cash à l'endettement net

- Le tableau des flux de trésorerie (TFT) est principalement utilisé par les analystes pour expliquer l'évolution de la structure financière
 - Typiquement le point de départ est l'endettement net en début d'année
 - .. Et le point d'arrivée est l'endettement net en fin d'année
- Le TFT d'IAS 7 est, lui, centré sur le cash (et cash equivalent)
 - On démarre sur le cash, et on boucle sur le cash...
 - Les variations de périmètre sont donc nettes de cash
- Ainsi, l'information publiée avec IAS 7 ne permet pas d'expliquer exactement la variation de l'endettement net

Disclosure on IAS 7

Des éléments pour raccorder cash et endettement

- L'IASB a publié en décembre 2014 un projet sous forme d'exposé sondage
- Le projet proposait d'imposer une information additionnelle qui permet de mieux expliquer la variation de l'endettement

	2014	Cash	Changement non-cash: acquisition	2015
Emprunts	1 200	1 000	500	2 700
Location financières	0	0	100	100
Endettement LT	1 200	1 000	600	2 800

- Etaient aussi concernés :
 - Variations de juste valeur
 - Les mouvements de cash liés aux leases

Disclosure on IAS 7

Du cash vraiment disponible...

- Le projet de norme demandait d'identifier les restrictions pesant sur le cash (et les équivalents cash)
 - Particulièrement important pour l'appréciation de la liquidité
 - Et pour apprécier l'endettement net « réel »...
- En particulier, le projet de norme évoquait la taxe payable en cas de transfert du cash vers une autre structure
 - Dans ce cas, le montant de cash disponible pour faire face aux obligations n'est plus celui affiché
 - Si le montant est pertinent pour apprécier la liquidité, il doit être divulgué
 - Le paragraphe 50A du projet de norme manquait toutefois de clarté

Disclosure on IAS 7

La SFAF s'est saisie du sujet

- La SFAF a soutenu l'initiative de l'IASB
 - Une amélioration très pratique d'une norme plutôt qu'une réécriture complète
 - Une lettre de commentaires envoyée en avril 2015
 - La SFAF et l'EFFAS, qui a également pris part à cette consultation, représentent la moitié des associations d'utilisateurs ayant répondu à cette consultation

Disclosure on IAS 7

Ce qu'il en est ressorti

- L'IASB a publié le 29 janvier 2016 un amendement à la norme IAS7
 - “An entity shall provide disclosures that enable users of financial statements to evaluate changes in liabilities arising from financing activities, including both changes arising from cash flows and non-cash changes”
 - La publication d'un tableau de réconciliation est un moyen pour expliquer l'évolution d'un exercice sur l'autre des passifs nés des activités de financement
 - Tableau non obligatoire, d'autres modes de réconciliation possibles
 - Des exemples sont proposés par la norme
 - Application obligatoire à compter du 1/01/2017
- L'IASB a estimé que la question de la liquidité demandait des analyses supplémentaires : sujet repoussé

- Consultation publique : les parties prenantes indiquent les sujets qui, selon eux, devraient être abordés
- A nos yeux, quatre sujets principaux doivent être abordés
- **L'information sectorielle** (IFRS 8), avec « l'approche managériale », doit être corrigée. La PIR doit porter des fruits....
- Le but est de permettre une comparaison dans le temps et dans l'espace, pour des sociétés avec des métiers comparables
- Des mesures alternatives de la performance sans réconciliation, est-ce acceptable ?
- « L'approche managériale » est-elle compatible avec le but poursuivit par les IFRS ?

- La **présentation des états financiers** est un terrain possible d'amélioration important après des années de débats sur des sujets plutôt accessoires
- Une plus grande granularité du compte de résultat est nécessaire
- Suppression d'options de classification (retraites, SME..)
- **Regroupements d'entreprises**, basé sur des concepts erronés : durée de vie indéfinie du goodwill = non-amortissement et impossibilité du test d'impairment d'assurer la non-surévaluation
- Les impairments sont bien inutiles car ils arrivent bien souvent trop tard
- Traitement contre-intuitif des minoritaires

- Une amélioration de l'information donnée par le **tableau de flux** est aussi très nécessaire
- L'amélioration proposée sur IAS 7, sur la dette, est très utile, sans bouleverser tous les concepts
- Une meilleure granularité du TFT est nécessaire
- Réduire le nombre d'options de présentation est aussi nécessaire
- Une revue du travail de l'IASB à mi-terme nous paraît désirable pour s'assurer que les travaux correspondent bien à nos souhaits

- Dans le débats sur le Cadre Conceptuel, un des points centraux est la séparation entre résultat net et les autres éléments du résultat global (OCI)
- La SFAF a donc collecté les résultats nets et les informations sur les OCI sur 80 groupes européens
- Nous avons examiné son évolution sur cet échantillon sur 10 ans
- Premier but : analyser l'information disponible et sa qualité
- Deuxième but : quantifier les grandes masses de ces OCI, et leur évolution sur 10 ans
- Ce travail a reçu le soutien de l'ANC et fera l'objet d'une publication

Suivre les positions de la SFAF en matière comptable

- www.sfaf.com
- **Une Commission comptabilité et analyse financière qui se réunit, une fois par mois, à l'heure du déjeuner, pour débattre entre professionnels**
- Rubrique « le think tank » - « la base documentaire »
 - La Commission comptabilité et analyse financière produit :
 - Lettres de commentaires (IASB, ESMA, Commission européenne...)
 - Travaux de la Commission
 - Près de 40 contributions
 - Articles des membres dans la revue Analyse Financière
 - Une quinzaine d'articles